

Charles Akande, rédacteur

## *Survol des négociations à l'OMC sur l'agriculture*

### **Éditorial : Clôture des débats de l'OMC en 2009, sans grandes surprises**

Le dernier Conseil général de l'année terminé, l'OMC met essentiellement fin à ses débats de 2009, sans grandes surprises, alors que, depuis le tout début, des rumeurs circulaient selon lesquelles l'année au complet pourrait être perdue face aux conséquences de la crise économique et à l'absence d'engagement des É.-U. envers les négociations de Doha. Évidemment, on pourrait affirmer que l'accord conclu cette semaine sur cet interminable différent concernant les bananes pourrait se révéler une réalisation exceptionnelle de l'organisme. Toutefois, il faut se dire que les répercussions sur les négociations de Doha ne sont pas évidentes pour le moment. Il reste quand même un tout petit obstacle à surmonter, c'est-à-dire qu'il faut qu'il soit ratifié par le parlement de chaque partie à cet accord. Une fois définitif, il reste à voir si cet accord pourra aider à modifier les règles du jeu des négociations de 2010.

### **Accord sur les bananes**

Le 15 décembre, l'UE et 11 pays de l'Amérique latine (le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, Panama, le Pérou et le Venezuela) ont signé un accord sur les bananes, mettant ainsi fin au plus ancien différend de l'OMC qui a débuté en 1991, lorsque le Costa Rica a remis en question le régime de l'UE concernant les bananes, en affirmant qu'il s'agissait d'une discrimination contre les pays de l'Amérique centrale. Il s'agit là d'un des plus longs « romans-fleuves » de l'histoire du système commercial multilatéral depuis la deuxième guerre mondiale. Après des consultations, des examens juridiques et des négociations très longs et une petite poussée de la part d'un « courtier honnête », on a enfin trouvé une solution, a déclaré le directeur général de l'OMC, Pascal Lamy.

L'accord permettra de réduire graduellement le tarif européen du taux où il se trouve actuellement de 176€/la tonne à 114€/la tonne en 2017<sup>1</sup>. En contrepartie, les pays d'Amérique latine ont accepté de laisser tomber leur différend actuel contre le régime de l'UE. Cet accord a également été accepté par les États-Unis. L'accord permettra en fait à la communauté de continuer d'accorder aux pays ACP<sup>1</sup> un accès en franchise à ses marchés et, afin de les compenser pour la perte de la part de marché qu'engendre le tarif réduit, l'UE fournira 200 millions d'euros d'aide financière à ses anciennes colonies.

M. Lamy a accueilli ces nouvelles avec bonheur étant donné qu'il souhaite revigorer « le Programme de Doha pour le développement (PDD). Le conflit concernant la banane, a-t-il insisté, a été l'un des plus complexes sur le plan technique, l'un des plus sensibles politiquement et l'un des différends légaux les plus importants sur le plan commercial jamais présenté à l'OMC (...), ce qui prouve qu'il n'existe pas de différend commercial que les membres de l'OMC ne puissent pas régler. J'espère que ce même esprit de pragmatisme, de créativité et de diplomatie permettra de remettre les négociations du Cycle de Doha sur les rails, a-t-il insisté ».

### **Répercussions sur le PDD**

On a également affirmé que l'accord sur les bananes avait permis aux négociateurs de rendre officielle une liste convenue de produits qui excluait la banane des négociations permanentes sur l'érosion des préférences et les produits tropicaux. Toutefois, à la dernière réunion du Conseil général de cette année qui a eu lieu le 17 décembre, un certain nombre de pays, y compris la République dominicaine, l'Inde et le Pakistan ont indiqué qu'ils étaient d'avis que le langage concernant l'érosion des préférences et les produits tropicaux était loin de faire leur affaire et que cela ne pourrait pas être intégré dans un projet de modalités révisé puisqu'on ne les avait pas consultés à ce sujet. L'Inde est allée jusqu'à dire qu'il ne s'agissait pas là d'un accord qui accorderait le même niveau de confort à toutes les parties concernées puisqu'il mettrait à mal certains pays et dans certains cas éliminerait l'ensemble du secteur.

<sup>1</sup> L'accord stipule que le tarif de l'UE sur les bananes sera réduit de la façon suivante : du 15 décembre 2009 jusqu'au 31 décembre 2010 : 148€/la tonne. Au 1<sup>er</sup> janvier 2011 : 143€/la tonne; le 1<sup>er</sup> janvier 2012 : 136€/la tonne; le 1<sup>er</sup> janvier 2013 : 132€/la tonne; le 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 127€/la tonne; le 1<sup>er</sup> janvier 2015 : 122€/la tonne; le 1<sup>er</sup> janvier 2016 : 117€/la tonne et le 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 114€/la tonne.

Entretemps, si les modalités de Doha ne sont pas respectées d'ici la fin de 2013, les diminutions en question seront retardées de deux ans, ce qui gèlerait le tarif applicable à 132 €/la tonne jusqu'à ce que les modalités soient convenues. Après 2015, (« ou immédiatement après l'établissement des modalités de Doha, selon la première des deux éventualités ») le tarif s'établira à 127€/la tonne, suivi d'un tarif convenu pour les trois années subséquentes (c'est-à-dire 2017 : 122€/la tonne; 2018 : 117€/la tonne et 2019 : 114€/la tonne).

<sup>2</sup> Le Groupe des États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) est un groupe de pays (actuellement 79, dont 48 Africains, 16 des Caraïbes et 15 du Pacifique).

## Conseil général

Dans son dernier rapport de 2009, M. Lamy a présenté une courte rétrospective de l'évolution des négociations au cours des quelques derniers mois, en débutant la 7<sup>e</sup> Conférence ministérielle qui, selon lui, a connu le succès malgré le nombre de réunions bilatérales – « plus de 250 » – auxquelles ont assisté les ministres. La conférence, a-t-il dit, a fourni aux membres la dose de réalisme dont ils avaient besoin pour conclure Doha en 2010 et, afin d'accomplir cet exploit, le DG a fait part de ses idées sur la façon dont il envisage les prochaines étapes.

M. Lamy a affirmé qu'une combinaison de quatre éléments est nécessaire avant que se tienne la séance de bilan qui est prévue à la fin de mars :

- 1- **Les membres doivent augmenter le nombre de réunions bilatérales, trilatérales et quadrilatérales en début 2010 afin de renforcer le processus multilatéral** : ainsi, l'on vise surtout des réunions entre les États-Unis et les pays en développement, c'est-à-dire l'Inde, le Brésil, la Chine et l'Afrique du Sud, que ce soit de façon bilatérale (c.-à-d. face à face) ou par petits groupes (trilatéral /quadrilatéral).
- 2- **Le président de chaque groupe de négociation doit résumer ses activités « fin de janvier jusqu'au mois de mars »** : Le président des négociations sur l'agriculture, M. David Walker, a prévu de commencer ses consultations sur les questions des modalités (comme par exemple, le mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS), les produits sensibles, la simplification des tarifs, les produits tropicaux et l'érosion des préférences) au cours de la première semaine de février (sans doute du 1<sup>er</sup> au 12 février 2010) et de tenir une autre « quinzaine » la première semaine de mars (du 1 au 12 mars 2010). M. Walker doit également reprendre les discussions sur les modèles la dernière semaine de janvier. En ce qui a trait à l'AMNA, M. Wasescha veut continuer ses consultations sur les barrières non tarifaires (BNT) au « début de février » et prévoit une autre semaine de l'AMNA en mars.
- 3- **La poursuite de la participation des hauts fonctionnaires** : M. Lamy souhaite tenir deux réunions de hauts fonctionnaires (RHF) la semaine du 15 février 2010 et la semaine du 22 mars 2010 afin d'« encourager » « l'engagement renforcé » des hauts fonctionnaires.
- 4- **Enfin, le DG souhaite « réserver » la dernière semaine de mars pour la soi-disante séance de « bilan » à laquelle le niveau de participation (ministres ou hauts fonctionnaires) reste à définir** : « Pour l'instant, je suis d'avis que nous devrions laisser ouverte la formule et le contenu exact de ce bilan tout en gardant à l'esprit que, pour l'instant, un tel exercice vise à évaluer s'il est toujours possible de s'entendre pour 2010 », a affirmé M. Lamy. Les observateurs commerciaux ont indiqué que les ministres doivent être informés quelques semaines à l'avance et qu'ils doivent se réunir encore une fois à Genève à la fin de mars. Toutefois, cette décision pose un problème, c'est-à-dire que les membres ne s'entendent pas nécessairement sur ce que donnerait cette séance de bilan. Certains pensent que M. Walker devrait intégrer l'accord sur les bananes dans un texte sur le projet de modalités révisé qui, de même que les projets révisés dans d'autres secteurs du PDD, servirait de point de départ pour une discussion entre les ministres pendant la séance de bilan. D'autres, par ailleurs, et peut-être de façon plus réaliste, ont affirmé qu'il y a eu très peu de progrès sur les questions techniques et qu'il faudra tenir encore une fois une Conférence ministérielle.

## Prochains événements

- Forum économique mondial, 27 au 31 janvier 2010
- Consultations sur l'agriculture, du 1<sup>er</sup> au 12 février 2010, du 1<sup>er</sup> au 12 mars 2010 (à confirmer)
- Consultations sur l'AMNA, du 1<sup>er</sup> au 5 février 2010, du 15 au 19 mars 2010 (à confirmer)
- Réunion des hauts fonctionnaires (RHF), du 15 au 19 février 2010, du 22 au 26 mars 2010
- Comité régulier sur l'agriculture, les 1<sup>er</sup> et 2 mars, 10 et 11 juin, 16 et 17 septembre, 18 et 19 novembre 2010
- Sommet du G-20, juin 2010

